**INSCRIPTIONS ALSH – PLAN MERCREDI – 2020/2021**

|  |
| --- |
| **ENFANT :**  NOM : ……………………………………………………………. Prénom : ……………………………………………………….  Sexe :  M ou  F  Age : ………….………… Date et lieu de naissance : ………………………… à ………………………………………………… Adresse *(complète) :* ……………………………………………………………………………………………………………….…….  Merci de préciser la classe fréquentée : …………………………………………………………………………………………... |
| **FREQUENCE DE GARDE**  Mon enfant sera présent à l’accueil de loisirs :   Tous les mercredis  1 mercredi sur 2  Autre fréquence : ………………………………. |
| **RESPONSABLE :** Père, Mère, Tuteur légal *(barrer la mention inutile)* :  NOM, Prénom : …………………………………………………………………………………………………………………………….  Adresse *(si différente de l’enfant)* : …………………………………………………………………………………………………….  Téléphones  Domicile : ………………………………………………………… Portable : ……………………………………………………..  Travail : ……………………………………………………………… Portable : ………………………………………………………  E-Mail : …………………………………………………………………………… N° Allocataire CAF :................................... |
| **Personnes à prévenir en cas d’absence du responsable :***(une obligatoire à préciser, ex : grands-parents...)*  NOMS, Prénoms : ……………………………………………………………………………………………………………………………………  Téléphones: …………………………………………………………………………………………………………………………………………… |
| **Situation parentale :**   Vie maritale  Marié  Divorcé  Célibataire  Autres informations ……………………………. |
| **AUTORISATIONS :**  Je soussigné(e) : . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . autorise mon fils, ma fille : . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . .   * A pratiquer les activités (sportives, artistiques, sorties à pied sur la commune…) à l’accueil de Loisirs du mercredi. * J’autorise la direction de l’ALSH, organisé par la commune de Sainte-Consorce à mettre en œuvre tout traitement médical nécessaire (Intervention du médecin, Opération…). * J’autorise toute diffusion publique de l’image, du son et de l’écrit (site Internet, reportage, article journal …) de mon enfant dans le cadre des activités de l’ALSH. : ouinon  * Autorise mon enfant à rentrer seul à partir de 18 heures : ouinon * Autorise mon enfant à quitter l’établissement accompagné par :   1 Nom de la personne .................................... ................................. Lien ................................................................  2 Nom de la personne .................................... ................................. Lien ................................................................  3 Nom de la personne .................................... ................................. Lien ................................................................  **Signature précédée de la mention « lu et approuvé »**  Fait à : . . . . . . . . . . . . . . . . . .  Le : . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . .  Tournez SVP |

**CONDITIONS GENERALES – ALSH 2020/2021**

## 1 - TARIFS

Les prix indiqués comprennent le repas du midi, les activités et les animations.

## 2 - ACCUEIL

Les enfants sont répartis en 2 tranches d’âges :

3-6 ans, 6-10 ans

**Les enfants de 3 à 6 ans seront accueillis dans les locaux de l’école maternelle – 13 rue des monts – 69280 Sainte-Consorce**

**Les enfants de plus de 6 ans, seront accueillis dans les locaux de l’école primaire – 13 rue des monts – 69280 Sainte-Consorce**

Les enfants qui auront 6 pendant l’année, resteront l’année complète dans leur tranche d’âge et changeront de groupe seulement au début de l’année prochaine.

## 3 - CONDITIONS FINANCIERES

Les paiements par prélèvements et paiement par carte bleue via le portail famille seront a privilégier.

La tarification se fait au forfait et pour la demi-journée **complète.**

Les dégradations volontaires de l’enfant pourront être facturées à la famille.

## 4 - CLAUSES D’ANNULATIONS

* ***Par la famille*** : Pour une annulation survenant **moins de 2 jours** avant le mercredi auquel l’enfant est inscrit, **la somme totale sera facturée ; s**auf en cas de maladie, sur pièces justificatives uniquement.

* ***Par l’alsh*** : Si l’accueil auquel votre enfant est inscrit ne peut avoir lieu pour quelque raison que ce soit, l’alsh proposera dans la mesure du possible une solution de remplacement. Vous serez remboursés de la totalité des sommes versées. L’alsh ne pourra en être tenu responsable.

## 5 – INSCRIPTIONS

L’inscription devient définitive à la réception du dossier, de la fiche de réservation des dates et de la réception de l’attestation CAF.

Fait à : …………………………………….

Le : …………………………………………….

**Signature précédée de la mention « lu et approuvé »**



